



2025-01-24

# INFO-NÉGO



Ville de Pointe-Claire

## En phase de médiation

L'employeur maintien le dialogue

À la suite du rejet de l'entente de principe présentée le 25 septembre dernier, la Ville de Pointe-Claire a demandé l'intervention du ministère du Travail, qui a désigné un médiateur-conciliateur afin de faciliter les négociations.

Nous en sommes maintenant à notre troisième rencontre avec le conciliateur, l'Employeur est toujours présent pour les discussions et celles-ci, bien qu'elles progressent lentement, peuvent être qualifiées de constructives.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation et des prochaines étapes.

Syndicalement vôtre,

L'équipe syndicale du 429